

## **COMPTE-RENDU**

**Présents :** Monsieur MOREZ Yannick, Monsieur CHARBONNIER Raymond, Madame MELLERIN Noëlle, Monsieur CHERAUD Roch, Monsieur GENTES Hervé, Madame BOUSSEAU Marie-Line, Monsieur EMPROU Jean-Michel, Monsieur CHAIGNEAU Jacques, Madame PACAUD Dorothee, Monsieur RICOUL Gildas, Madame DE FOUCHER Béatrice, Madame BOUCHEREAU Laure, Monsieur LASSAVE Jean-Marc, Madame LARDEUX Emmanuelle, Madame DUGOU Céline, Madame BEZZI Stéphanie, Madame PIERRAT Angélique.

**Absents excusés :** Madame GAUTREAU Sylvie, Madame KERGREIS Emilie.

### **I - Décisions de Bureau :**

1 - Décision de Bureau : Plan d'actions contre la crise Covid19 – Fonds Résilience – Avenant n°1 à la convention. **Accord unanime.** L'évolution de la crise COVID19 a amené la Région à faire évoluer les modalités d'attribution des aides. Le Bureau approuve ces nouvelles modalités qui ouvrent à la fois le champ des bénéficiaires à toutes les entreprises de moins de 50 salariés avec un chiffre d'affaires de moins de 10 millions. L'aide sous forme d'avance de trésorerie est calculée en fonction du chiffre d'affaires de l'année n-1 et son montant varie de 3 500 à 20 000 €.

2 - Décision de Bureau : Convention avec le CISN Résidences locatives pour le financement de la Résidence Habitat Jeunes à Saint Brevin les Pins. **Accord unanime.** La convention précisant les modalités de mise en œuvre de la participation de la collectivité est approuvée.

3 - Décision de Bureau : Convention tripartite entre le CISN Résidences locatives et la commune de Saint Brevin pour l'apport de foncier et la viabilisation - Maison Relais et logements d'urgence. **Accord unanime.** La convention tripartite précisant les modalités de réalisation des opérations de Résidence Habitat Jeunes, Maison Relais et logements d'urgence est approuvée.